Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2022 à 11h58
Réference de l'AR : 054-200043693-20221219-2022_126-DE
Affiché le 21/12/2022 ; Certifié exécutoire le 21/12/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 22-80

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 19 DECEMBRE 2022

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	34	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	40	(a+b+c)

Objet
REPRISE ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT TRANCHE 2 BOIS LA DAME ALLONDRELLE

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : P MOSCATO (BAZAILLES)- AZZARA JF (BEUVEILLE) GUILIN P (BEUVEILLE) – GEORGES D (DONCOURT) -J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) –C PERCHERON (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- JL WOJCIK (LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON) –FOULON N(LONGUYON) à 18H10- D PIEDFER (LONGUYON)-L -TROMBINI AM (LONGUYON) – LECOINTRE C (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUA SIROT (ST jean les LONGUYON)YON) –HIBLOT P (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-B DELATTRE (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st JEAN LES LONGUYON) - R SAUNIER (ST PANCRE)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)– JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- E GILLARDIN (VILLERS LE ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : CLAUDET E (Allondrelle la Malmaison)- LESIEUR P (ville Houdlémont)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** D MULDER (BASLIEUX) à D GEORGES (DONCOURT) – C LAURENT (Viviers sur Chiers) à R SAUNIER (St Pancré) – N FOULON (LONGUYON) à JL WOJCIK (LONGUYON) arrivée à 18h10- P GRETHEN (Charency Vezin) à J WEISS (Epiez sur Chiers)- Lahure E (Longuyon) à C PERCHERON (Longuyon)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 21/12/2022, que la convocation du Conseil avait été faite le 13 DECEMBRE 2022 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Faisant suite aux travaux de mise en place et de mise en fonctionnement du réseau d'éclairage public sur le lotissement ,
Considérant que les lotissements ont été réalisés conformément aux prescriptions techniques, que les plans de recolement géoréférencés ont été transmis au bureau d'étude, que les résultats d'essais réalisés sur le contrôle de l'installation sont conformes,

Demande de reprise du réseau EP par la CCT2L de la commune d'Allondrelle la Malmaison – Lotissement tranche 2 « Bois la Dame » DEL 22-80
La commune sollicite la rétrocession. Un rapport de vérification a eu lieu le 25 novembre 2022. Il ne relève aucune non-conformité

La programmation et l'acquisition sur city app – télégestion seront facturées si elles ne sont pas déjà réalisées (environ 200€ TTC par candélabre en 2022).

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

Avec 38 POUR 1 ABSTENTION (CLAUDET E)

- Décide de la reprise de l'éclairage public du lotissement BOIS LA DAME tranche 2

Le Président

Fait à LONGUYON le 21/12/2022

Jean-Pierre JACQUE